

Type d'intervention Interpellation (art. 34 RCG)

1^{er} signataire Clivaz Cherryl

Cosignataires



Signatures des cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe



Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'une commission



Signature du Président

Titre

GRATUITE MOBICHABLAIS : RAILCHECK ET PENDULAIRES / CARTE SANS CONTACT

Texte de l'intervention

Les habitants de la commune bénéficient de la gratuité sur le réseau de bus d'agglomération MobiChablais. Le rayon de validité comprend les lignes suivantes :

RegionAlps (CFF) : Collombey-Monthey

AOMC : halte Pont du Rhône-Monthey

Car postal : ligne 120 - arrêt Millière-Monthey CFF

Mobi-Chablais : le réseau

TPC : lignes de bus 61-62-63 et 64 jusqu'à Choëx et Les Neyres

Le prix du billet pour une durée d'une heure est de Chf 3.--.

L'abonnement MobiChablais est aussi valable pour l'utilisation des désertes susmentionnées.

Le prix de l'abonnement de parcours annuel est égal au prix de l'abonnement mensuel pour 9 mois

Cette interpellation fait suite à la question écrite traitant des points ci-dessous, auxquels la commune n'a pas répondu concrètement (railcheck et pendulaires)

Pour un étudiant fréquentant l'ECCG à Monthey, s'il prend un billet gratuit, à raison d'un aller-retour par jour d'écoles, la dépense à charge de la commune par mois est de Chf 130, alors qu'un abonnement mensuel MobiChablais Junior coûte Chf 52. La commune dépense Chf 78 de plus. Sous déduction de la participation communale au déficit de l'exploitation de la ligne (25 %), le coût net est de Chf 58 par mois, soit environ Chf 500 par année scolaire.

Selon le palmarès 2020-2021 de l'ECCG Monthey, 10 étudiants habitant notre commune y figurent.

Par extrapolation, nous pouvons envisager qu'une trentaine d'étudiants fréquentent cette école, ce qui représentent un surcoût annuel de Chf 15'000 à charge de la collectivité.

En revanche si les parents utilisent le rail check, les familles devront supporter une charge annuelle de Chf 234 (50 % de l'abonnement annuel) et la commune de Chf 117 (25 %).

Ce raisonnement est aussi valable dans une moindre mesure pour le Collège de St-Maurice ou un autre lieu de formation.

Pour revenir au Collège de St-Maurice, pour des questions d'horaire, il est préférable de prendre le train à la gare de Vionnaz, qui est hors le périmètre de la gratuité.

Comme la participation des parents au Rail-Check s'élève au maximum à 50% du coût de l'abonnement de parcours annuel 2e classe entre le lieu de domicile (arrêt le plus proche) et le lieu de l'école (gare la plus proche), la famille aura encore un surcoût supplémentaire à payer.

Il a été volontairement pris comme exemple un étudiant mais cela s'applique également pour un apprenti mais aussi pour tout pendulaire.

Lors de la présentation du projet MobiChablais, il a été mentionné l'utilisation d'une carte sans contact pour enregistrer et comptabiliser les trajets avec la tarification la plus favorable en fonction de l'usage et dont la mise en service est espérée pour la fin de cette année

Conclusion

Vu les surcoûts engendrés par cette gratuité, une compensation sous la forme d'un accord gagnant-gagnant serait dans l'intérêt des parties

Quelles mesures compte entreprendre la commune pour éviter que les familles concernées aient à supporter une charge supplémentaire ?

Quelles mesures la commune envisage de mettre en place pour les pendulaires ?

Quand la mise en service de la carte sans contact interviendra ?

Cette carte sans contact satisfait-elle aux dispositions de la loi sur la protection des données ?

Un règlement d'utilisation de cette carte sera-t-il élaboré et devra être signé par le bénéficiaire/titulaire ?

Collombey-Muraz, le 13 août 2021 1^{er} signataire :

